

Animations pour la période du Carême

1. Solidarité avec les Petites sœurs des pauvres

Lors de la visite le 26 décembre, la sœur animatrice a supplié le groupe de revenir car, dit-elle « la présence des enfants et leurs petits cadeaux les comblent de joie ». Il a donc été fixé une autre date pour aller, avec les enfants volontaires, chanter et apporter un goûter aux personnes âgées, le mercredi 7 mai. De plus, sœur Lucie et sœur Bernadette viendront parler de leur vocation et de leur congrégation aux enfants, au mois de mars dans le cadre de la préparation de la kermesse de la solidarité.

2. Messe dans les familles

Pendant le carême, chaque jeudi à partir de 17h30, le père Armel propose de célébrer la messe, non pas à l'église, mais dans les maisons. Une famille, un couple ou une personne seule demande la célébration de la messe chez elle une semaine à l'avance, en s'inscrivant au presbytère. L'annonce est faite sur les feuilles de messe avec le nom de la personne, son adresse. Cette messe est ouverte à tous

3. La Passion à Loudéac

Un car est réservé pour aller au spectacle de la Passion à Loudéac, le dimanche 13 avril (fête des Rameaux). Un don fait à la paroisse par Mme Cloarec, permet d'offrir le prix du car à tous et de réduire le prix du spectacle pour les enfants.

S'inscrire au plus vite pour réserver les places, des feuilles sont à votre disposition aux sorties.

4. Tombola de la fraternité

Rien à acheter, rassurez-vous ! Juste une proposition pour partager un temps de fraternité.

Voici un coupon, dans un 1^{er} temps : vous pourrez noter votre nom, prénom et numéro de téléphone seulement dessus. Si vous êtes un couple, vous pouvez utiliser le même coupon et le spécifier. Si vous êtes une famille, même principe, vous le précisez. Les enfants et les jeunes peuvent avoir leur propre coupon mais uniquement sur autorisation des parents

Car dans un 2^{ème} temps : vous serez invité à mettre ce coupon dans l'urne à partir d'aujourd'hui et ce pendant tout le temps du carême.

Puis dans un 3^{ème} temps : à partir du mercredi des Cendres, ceux qui auront mis un coupon dans l'urne pourront tirer au hasard, dans l'urne, un autre coupon.

Nous arrivons au but de notre tombola, 4^{ème} temps : Ils devront appeler la personne notée sur le coupon et l'inviter à partager un moment fraternel de leur choix : autour d'un repas, d'un café, d'une promenade, d'un temps de prière...rien d'extraordinaire, juste un moment d'échange et de partage

5^{ème} temps : quand vous aurez vécu ce moment de fraternité, vous pourrez écrire vos prénoms sur un carton où sont représentées des mains jointes et décorer la croix qui sera dans l'espace carême...

Un coupon d'inscription mis dans l'urne donne le droit de tirer un autre coupon, si vous mettez deux coupons à votre nom, vous devrez tirer deux coupons...etc pendant tout le temps du carême